

Survol des marchés financiers

GESTION DE PORTEFEUILLE NATCAN

Volte face des marchés

L'année 2005 s'est terminée sur un trimestre rempli de signaux contradictoires. Tandis qu'en octobre la tendance générale du marché était pessimiste, en novembre, le marché a fait volte-face et laisse entrevoir pour 2006 des possibilités plus prometteuses.

Le trimestre avait plutôt mal commencé : le secteur de l'énergie, qui avait profité du prix élevé du pétrole suite aux ouragans dans le golfe du Mexique, a finalement cessé de croître. La chute du secteur de l'énergie a entraîné tout le marché boursier canadien dans son sillage, le S&P/TSX a d'ailleurs reculé de 5,7 %. En même temps, l'attention s'est graduellement tournée vers la santé économique des États-Unis. Ainsi, le consommateur américain lourdement endetté, la bulle immobilière tirant sur sa fin et les déficits commerciaux et budgétaires du gouvernement américain sont devenus des sources d'inquiétudes croissantes. Les investisseurs tablaient alors sur un ralentissement économique en 2006; d'ailleurs l'aplatissement de la courbe des taux de rendement aux États-Unis n'a fait que renforcer cette hypothèse.

Novembre avait ainsi commencé avec l'essoufflement du consommateur qui était devenu presque inévitable. La Réserve Fédérale avait même changé le ton de ses communications pour signifier son inquiétude grandissante face à un ralentissement économique, laissant par le fait même entrevoir la fin prochaine de sa politique monétaire restrictive.

Mais c'est alors que des données économiques montrant la persistance du consommateur américain à dépenser en dépit de sa condition financière ont redonné espoir aux marchés boursiers. De plus, le prix du baril de pétrole s'est maintenu de façon constante sous les sommets réalisés en août lorsqu'il avait franchi la barre des 70 \$.

Ce fut donc suffisant pour inspirer des investisseurs prêts à prendre davantage de risques après un mois d'octobre laborieux. D'ailleurs, le S&P/TSX a complètement récupéré, au cours des deux mois suivants, la perte subie en octobre. Nous commençons donc l'année 2006 avec un vent généralement optimiste sur les marchés malgré certains risques présents qui peuvent à tout moment faire basculer ce sentiment de confiance des investisseurs.

Marché obligataire

Le thème central du dernier trimestre a certes été l'aplatissement de la courbe des taux de rendement qui avait déjà débuté au trimestre précédent. Ce mouvement de la courbe est la résultante d'une prévision de ralentissement économique combinée à une politique monétaire restrictive des autorités financières.

La question est donc de savoir jusqu'où les différentes banques vont hausser leur taux directeur, ce qui a pour effet d'accroître l'aplatissement de la courbe. Autrement dit, il faut se demander jusqu'où le désir de combattre l'inflation sera une priorité par rapport à la volonté d'éviter une récession.

La réponse à cette énigme semblait plus claire après le communiqué de la FED qui mentionnait des politiques à prendre selon un rythme mesuré. Le hic, c'est que depuis, des données économiques sont venues contredire la thèse d'un ralentissement économique, accordant ainsi plus de marge de manœuvre aux autorités financières pour hausser les taux.

Le début de l'année 2006 ressemblera au dernier trimestre de 2005, soit avec l'aplatissement de la courbe des taux comme sujet de prédilection. Élément susceptible d'influencer les prévisions; le nouveau président de la FED, Ben Bernanke, entrera en fonction lors de la prochaine année. Celui-ci, nommé lors de ce trimestre, a la réputation d'être farouchement opposé à la déflation; ce sera peut-être sous son règne que la dernière tendance de hausse des taux prendra fin.

Marchés boursiers

Le S&P/TSX, qui a été galvanisé tout au long de l'année par le secteur de l'énergie, a finalement vu ce dernier céder du terrain avec une baisse marquée. Ainsi, le secteur de l'énergie a baissé de 12,3 % en octobre alors que le S&P/TSX a subi un recul de 5,7 %.

La baisse, longtemps prévue, ne s'est cependant pas poursuivie en novembre. En plus du vent d'optimisme qui a soufflé sur tous les marchés boursiers, le gouvernement fédéral au Canada a offert un cadeau préélectoral de taille en annonçant une diminution de l'imposition sur les dividendes. Ce geste avait

pour but de réduire l'arbitrage fiscal qui existait entre les entreprises émettrices de dividendes et les fiduciaires de revenu. Pour les investisseurs, qui craignaient que les fiduciaires de revenus soient pénalisés, ce fut une raison additionnelle pour investir sur le marché canadien.

Au niveau mondial, l'enthousiasme est à son comble sur les marchés boursiers japonais qui ont connu les meilleurs rendements parmi les marchés d'importance. Cet engouement pour les titres japonais découle du dévoilement de bons indicateurs économiques et surtout des élections remportées en septembre par Junichiro Koizumi, lesquelles permettent des réformes en profondeur.

D'un point de vue sectoriel, outre la performance volatile du secteur de l'énergie, ceux ayant le mieux performé sont les secteurs des services financiers, des matériaux de base et des services essentiels. Parmi ceux-ci, celui des matériaux de base a impressionné bien des investisseurs, tandis que le pétrole baissait. Le prix des ressources naturelles montait. D'ailleurs, le prix de l'or en a profité pour grimper au-dessus de la barre des 500 \$.

Perspectives

L'année 2006 risque d'être une année pleine de surprises sur les marchés financiers. D'une part, les investisseurs semblent de plus en plus confiants en ce qui a trait aux perspectives économiques; de l'autre, plusieurs risques guettent l'économie mondiale. En effet, l'endettement du consommateur américain, la production éffrénée de la Chine et la croissance précaire de l'Europe constituent autant d'éléments qu'il faudra surveiller.

Nous commençons l'année 2006 en maintenant notre position dans le secteur de l'énergie. Ainsi, en raison du niveau élevé des inventaires de pétrole, nous estimons un prix pour le baril de pétrole sensiblement inférieur à ces niveaux actuels. En 2006, nous concentrerons plutôt nos efforts sur des avenues prometteuses à l'étranger : la croissance du marché japonais et les opportunités qu'offre la reprise en Europe.

Rendements annuels composés (%) et valeurs unitaires des parts (\$)

au 30 décembre 2005

Fonds FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%) ou depuis création	(\$)
Monétaire	2,31	2,14	2,30	2,28	2,67	3,59	10,014
Omnibus	10,14	9,22	11,17	5,86	5,08	8,27	22,571
Fonds de placement	8,97	8,66	10,60	4,41	3,31	9,29	22,196
Obligations canadiennes	5,46	5,76	5,67	6,35	s.o.	6,93 (16.03.01)	11,119
Actions canadiennes	19,80	16,51	20,96	10,74	8,42	11,93	23,645
Actions internationales	4,73	4,23	5,99	-0,81	-2,88	4,58	8,461

Fluctuations des marchés boursiers

Indices*	Variation depuis 1 an	05.12.30	Écarts	05.09.30	Écarts	05.06.30	Écarts	05.03.25	Écarts	04.12.31
S&P/TSX (Toronto)	21,9 %	11 272,26	2,4 %	11 011,83	11,2 %	9 902,77	3,9 %	9 533,10	3,1 %	9 246,65
S&P 500 (New York)	-0,5 %	1 451,84	1,8 %	1 426,69	-2,3 %	1 460,14	2,6 %	1 423,70	-2,4 %	1 458,74
MSCI EAE0 (Europe, Australie, Extrême-Orient)	7,1 %	1 954,09	4,0 %	1 879,72	4,1 %	1 806,25	-1,4 %	1 831,85	0,4 %	1 824,12
Scotia Univers (obligations canadiennes)	6,5 %	609,12	0,7 %	604,95	0,1 %	604,25	5,4 %	573,37	0,2 %	572,15

* Convertis en dollars canadiens.

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 2,70 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

DES PRÉSENTATIONS PLEINES D'INTÉRÊT(S)!

Bienvenue à nos soirées-conférences
Hiver – printemps 2006

01	Les perspectives économiques 2006 Maxime-Jean Gérin, CFA Fiera Capital inc.	18 janvier 2006	Québec
		25 janvier 2006	Montréal
02	Finance et Internet Martin Vallée, CFA Les Fonds d'investissement FMOQ inc.	15 mars 2006	Québec
		22 mars 2006	Montréal
03	La structure des taux d'intérêt et les obligations Paul Bourget, MBA Professeur, Collège de Rosemont	12 avril 2006	Québec
		26 avril 2006	Montréal
04	L'utilisation de son capital-retraite Claudette Lanthier, CGA, D.Fisc., Pl.Fin. Les Fonds d'investissement FMOQ inc.	16 mai 2006	Québec
		31 mai 2006	Montréal

Pour plus d'information et pour réserver votre place, il suffit de composer le (514) 868-2082 poste 262 ou le 1 888 558-5658 poste 262 et de fournir vos nom, prénom, numéro de téléphone de jour, en précisant

les titres et dates des conférences choisies ainsi que le nombre de places à réserver. Une confirmation téléphonique sera effectuée au cours de la semaine précédant chaque conférence sélectionnée.

Décembre 2005 • Volume XI, numéro 4

Stratégie de placement REER

Suggestion de répartition



■ Omnibus
■ Équilibré
■ Monétaire
■ Obligations canadiennes
■ Actions canadiennes
■ Actions internationales

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos **instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Montréal
1111 – 1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1R8
Téléphone : (514) 868-2081
Sans frais : 1 888 542-8597
Télécopieur : (514) 868-2088

Québec
Place Iberville IV
740 – 2954, boulevard Laurier
Ste-Foy (Québec) G1V 4T2
Téléphone : (418) 657-5777
Sans frais : 1 877 323-5777
Télécopieur : (418) 657-7418

Lignes d'information automatisées :
(514) 868-2087 ou 1 800 641-9929

Site Internet : www.fondsfmoq.com
Courriel : info@fondsfmoq.com

Une autre bonne année pour les Fonds FMOQ



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.

L'année 2005 s'est avérée bonne pour les Fonds FMOQ. En effet, en plus de la valeur totale des actifs nets (excluant les investissements entre les Fonds) qui a augmenté de 476,4 M\$ à 532,9 M\$ (en hausse de près de 12 %), les rendements ont été des plus enviables. À titre d'exemple, le Fonds omnibus FMOQ a terminé l'année avec un rendement de 10,14 %, tandis que celui du Fonds actions canadiennes FMOQ a été de 19,80 %.

Survolté par l'évolution du prix du pétrole et des autres matières premières en général, le marché boursier canadien a littéralement mené le bal en 2005. De fait, il a surpassé les marchés boursiers des États-Unis et de plusieurs autres pays industrialisés. Les gestionnaires des Fonds FMOQ ont fait preuve de prudence et sécurisé une partie des investissements en actions canadiennes des Fonds, afin de les prémunir contre un rajustement rapide des prix des titres pétroliers.

Nous sommes également fiers d'avoir pu satisfaire les besoins de nos clients en matière de diversification et d'investissements spécialisés, et ce, grâce à notre gamme élargie de produits et services. Pour leurs achats d'autres fonds communs de placement et de courtage en valeurs mobilières, près de 500 clients bénéficient maintenant des services-conseils neutres et objectifs offerts par notre société ou l'un de nos partenaires. Les résultats de la première année complète de notre nouvelle offre et, surtout, les réactions de nos clients, sont fort encourageants.

Scandales financiers

Comme vous l'avez sûrement constaté à travers les nombreux articles et reportages des médias, le nombre et l'ampleur des scandales financiers ne cessent de croître, particulièrement au Québec. Bien que ces situations soient déplorables et inacceptables, nous sommes convaincus que les réactions et les réflexions qu'elles provoquent déboucheront sur un assainissement qui s'avérera bénéfique à long terme, et ce, tant pour les investisseurs que pour l'industrie en général. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous sommes convaincus que le mode de fonctionnement des Fonds FMOQ met nos participants à l'abri d'un tel désastre. Nous invitons les personnes qui n'auraient pas eu l'occasion de prendre connaissance du mode de fonctionnement de nos Fonds à consulter l'édition de septembre 2005 de ce bulletin. Ce numéro est disponible dans notre site Internet, à l'adresse suivante : www.fondsfmoq.com Nous vous rappelons également que nos conseillers sont à votre entière disposition pour vous aider dans les démarches de récupération de vos investissements dans les firmes concernées. À cet égard, il est important de souligner que vous n'avez aucune obligation envers les conseillers de ces sociétés.

Fermeture du Fonds équilibré FMOQ

Tel qu'annoncé dans l'édition de septembre 2005 de ce bulletin, nous avons décidé de dissoudre le Fonds équilibré FMOQ. Cette décision fait suite à l'abolition, par le gouvernement fédéral, de la limite de biens étrangers pouvant être détenus dans les divers régimes fiscaux. Rappelons que le Fonds équilibré FMOQ avait été créé avec les mêmes objectifs et stratégies de placement que le Fonds de placement FMOQ, à une exception près : il utilisait en effet des produits dérivés pour effectuer ses investissements dans les marchés internationaux afin de respecter la limite légale susmentionnée. Celle-ci ayant été abolie, le Fonds équilibré FMOQ n'était plus pertinent. Aussi, le 9 décembre 2005, les participants à ce Fonds se sont vu remettre, en contrepartie de leurs parts, une valeur équivalente en parts du Fonds de placement FMOQ.

Rendements année après année des Fonds FMOQ

Joint à ce bulletin, un tableau présente les rendements des divers Fonds FMOQ, et ce, année par année. Bien que les rendements annuels composés, tels qu'obligatoirement présentés par toutes les sociétés de fonds, soient une bonne indication de la performance de ces derniers, le rendement de chacune des années permet d'avoir une meilleure indication de la volatilité du fonds et, conséquemment, de son niveau de risque.

C'est pour cette raison que nous publions annuellement cette information et que nous vous invitons à la demander à toutes les institutions où vous avez investi ou auprès desquelles vous songez à investir. Vous pourriez être surpris!

Ratios des frais de gestion et honoraires de gestion

Il nous semble important de faire de nouveau le point sur la différence entre les honoraires de gestion du gérant et le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds commun de placement. Les honoraires de gestion sont les frais que le gérant du fonds perçoit à même le fonds, à titre de rémunération du travail qu'il effectue à ce titre. Dans la majorité des fonds communs de placement, plusieurs frais d'exploitation s'ajoutent à ces honoraires; par exemple, les frais du vérificateur, les frais de production des rapports annuels et intermédiaires, etc. Quant au RFG du fonds, il comprend l'ensemble des honoraires et des frais chargés en pourcentage de son actif. Il n'y a aucuns frais prélevés directement dans les Fonds FMOQ, la seule dépense supportée par les participants étant celle des honoraires de gestion ainsi que les taxes applicables sur ceux-ci. Pour les Fonds FMOQ, le RFG est de 1,02 % (0,95 % plus les taxes), à l'exception de celui du Fonds monétaire qui est de 0,43 % (0,40 % plus les taxes). Comme l'indique le tableau ci-dessous, les RFG des Fonds FMOQ continuent à se comparer très avantageusement aux ratios moyens de l'industrie.

Catégories de fonds	Ratios moyens au 2005 - 11 - 30
Fonds monétaires canadiens	0,96 %
Fonds diversifiés	2,38 %
Fonds obligations canadiennes	1,61 %
Fonds actions canadiennes	2,61 %
Fonds actions internationales	2,73 %
Toutes catégories confondues	2,52 %

En terminant, il est important de rappeler que toute somme économisée au chapitre des frais de gestion constitue un rendement additionnel sûr, certain et sans volatilité.

Campagne REER 2006

Année après année, janvier et février riment avec REER. Une fois de plus, nous sommes prêts à vous conseiller! Avec notre gamme complète de produits et services, nous sommes en mesure de répondre à tous vos besoins en matière de placement. N'hésitez pas à faire appel à nos conseillers, car ils sont là pour vous! La date limite de cotisation pour l'année fiscale 2005 est le 1^{er} mars 2006. Afin de mieux vous servir, les heures d'ouverture de nos bureaux de Montréal et de Québec seront modifiées, comme l'indique le tableau ci-dessous. Nous vous invitons également à prendre connaissance de l'article ci-contre qui rappelle l'importance de cotiser au REER ainsi que les grandes lignes de ce produit des plus avantageux.

Dates	Heures d'ouverture
Du lundi 20 au vendredi 24 février 2006	8 h à 18 h
Le samedi 25 février 2006	10 h à 15 h
Du lundi 27 février au mercredi 1 ^{er} mars 2006	8 h à 18 h

Rapport annuel 2005 – Prospectus 2006 – Rapports intermédiaires 2006

L'Autorité des marchés financiers nous permet maintenant de ne plus expédier systématiquement certains documents à l'ensemble des participants aux Fonds FMOQ. En conséquence, les rapports annuels et intermédiaires ainsi que les prospectus sont envoyés uniquement aux personnes qui manifestent leur intérêt à les recevoir, et ce, en autant qu'ils soient disponibles dans notre site Internet. Vous trouverez donc ci-joint un coupon-réponse préaffranchi vous permettant de nous signifier votre intérêt. De plus, à chaque période trimestrielle qui ne coïncide pas avec un rapport annuel ou semestriel (mars et septembre dans le cas des Fonds FMOQ), notre société doit rendre disponible un « Aperçu des portefeuilles ». Vous pouvez consulter ces documents (dont le plus récent, en date du 30 septembre 2005) dans notre site Internet, sous l'onglet des Fonds FMOQ, à l'adresse suivante : www.fondsfmoq.com. En complétant le coupon-réponse mentionné ci-dessus, vous pourrez également recevoir ces documents en 2006.

Suite à la page >>



Décembre 2005
Volume XI, numéro 4

Dans ce numéro...

Du nouveau dans notre équipe

- Offre globale de produits et services

Omettre de cotiser à un REER, c'est risquer de compromettre sa retraite

Modifications apportées au Régime enregistré d'épargne-études

L'histoire en capsules

Survol des marchés financiers

Rendements des Fonds FMOQ

- Valeurs unitaires des parts

Fluctuations des marchés boursiers

Stratégie de placement REER

Bienvenue à nos soirées-conférences
Hiver – printemps 2006

► Suite de la page 1

Nouvelle brochure d'information À propos de...

La tradition se maintiendra en 2006, puisque la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* ira de l'avant avec la publication d'une nouvelle brochure d'information qui s'ajoutera aux quatre précédentes de la série *À propos de...*, à savoir *Le REER*, *Les fonds communs de placement*, *La gestion des placements*, *Les finances personnelles de A à M* et *Les finances personnelles de N à Z*. Cette nouvelle brochure sera la première de deux qui seront consacrées à la préparation financière de la retraite. Elle traitera de la période d'accumulation et sera disponible vers la fin de février 2006. Les personnes intéressées à recevoir ce document ou les précédents, n'ont qu'à remplir et à nous retourner le coupon-réponse préaffranchi prévu à cette fin et joint au présent envoi. Ces brochures sont également disponibles dans notre site Internet, à l'adresse suivante : **www.fondsfmoq.com** En espérant que vous apprécierez leur contenu, nous vous souhaitons bonne lecture et vous invitons à nous faire part de vos commentaires.



Merci de votre accueil

Cette année encore, nous avons effectué la tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ. Une fois de plus, nous avons été accueillis chaleureusement et nous tenons à vous en remercier. Pour les membres de notre équipe, ces rencontres constituent autant de moments privilégiés pour vous transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ et pour connaître vos besoins en matière de placement. Nous adressons un merci tout spécial aux comités exécutifs de chacune des associations qui nous ont accordé quelques minutes afin que nous puissions vous adresser la parole. Nous espérons être des vôtres encore l'an prochain.

Congrès de formation continue de la FMOQ

Comme par les années passées, nous serons présents à tous les congrès locaux de formation continue de la FMOQ. N'hésitez pas à profiter de votre participation à ces congrès pour venir nous rencontrer à notre kiosque. Durant cette période, nous sommes également disposés à fixer des rendez-vous avec les personnes qui préfèrent des rencontres individuelles.

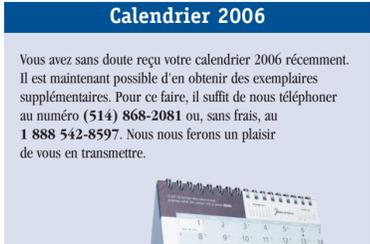
Bonne année 2006 !

En ce début d'année, toute l'équipe de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* tient à vous souhaiter ses meilleurs vœux de santé, de bonheur, de paix, et de prospérité.

Du nouveau dans notre équipe

Monsieur Robert Comtois s'est récemment joint à notre équipe à titre de *Conseiller financier et Représentant en épargne collective* dans l'équipe de ventes et de service à la clientèle de Montréal.

Monsieur Comtois, CGA, détient les permis de planificateur financier et de courtier en épargne collective. Il œuvre dans le domaine financier depuis plus de 25 ans. Son expertise et sa grand expérience viennent s'ajouter à notre équipe de professionnels dont la priorité demeure la satisfaction des membres de la communauté médicale québécoise et leurs proches.



Calendrier 2006

Vous avez sans doute reçu votre calendrier 2006 récemment. Il est maintenant possible d'en obtenir des exemplaires supplémentaires. Pour ce faire, il suffit de nous téléphoner au numéro (514) 868-2081 ou, sans frais, au **1 888 542-8597**. Nous nous ferons un plaisir de vous en transmettre.



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller financier et représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.

Alors qu'une majorité de contribuables canadiens dépendront d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour vivre leur retraite comme ils le souhaitent, beaucoup d'entre eux n'en ont pas ou n'y cotisent pas suffisamment pour maximiser les avantages fiscaux qu'il comporte.

Selon l'Agence des douanes et du revenu du Canada, environ quatre (4) contribuables québécois sur cinq (5) avaient le droit de cotiser à un REER en 2004. Or, seulement le tiers d'entre eux s'en sont prévalus. Pour une cinquième année consécutive, la cotisation médiane (celle qui sépare en deux parties égales le nombre de cotisants) de quelque 1,53 million de Québécois s'est élevée à 2 400 \$.

Pourtant, comme l'indiquent des sondages effectués par les firmes CROP et Environics, il existe une discordance entre les aspirations des travailleurs et leur style de vie réel, une fois devenus retraités. Si 26 % de ces derniers déclarent n'avoir pas réalisé leurs rêves principalement à cause de ressources financières limitées, 16 % imputent cette impossibilité à des problèmes de santé.

Le début de l'année, période par excellence pour planifier... et cotiser

En ce qui concerne la déclaration de revenus **pour l'année 2005, la date limite pour cotiser à un REER est le 1^{er} mars 2006**. Il est possible d'y verser **18 %** des revenus admissibles de 2004, jusqu'à un **maximum de 16 500 \$**, moins le facteur d'équivalence (FE) dans le cas des personnes qui participent à un régime de pension agréé ou à un régime de participation différée aux bénéfices.

Attendre la date limite permise pour cotiser à un REER est une décision coûteuse pour les retardataires. En investissant de cette façon, trop de gens évaluent mal le placement qu'ils choisissent et ne pensent qu'à l'économie d'impôt qu'ils réalisent. Or, le rendement est un élément extrêmement important à prendre en considération.

Attention au rendement!

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer la différence entre les revenus accumulés en raison de contributions annuelles de 16 500 \$ (le maximum permis pour l'année d'imposition 2005), dont les rendements annuels composés moyens sont respectivement de 6 %, de 7 % et de 8 %.

Nombre d'années	Rendement		
	6 %	7 %	8 %
10	230 532 \$	243 929 \$	258 151 \$
15	407 097 \$	443 653 \$	483 851 \$
20	643 380 \$	723 775 \$	815 478 \$
25	959 580 \$	1 116 662 \$	1 302 748 \$
30	1 382 728 \$	1 667 705 \$	2 018 707 \$
35	1 948 994 \$	2 440 572 \$	3 070 685 \$

Gare aux honoraires de gestion !

Face à deux fonds équilibrés similaires offrant un rendement comparable, mais dont les honoraires de gestion sont respectivement de 1 % pour le premier et de 3 % pour le second, le premier fond s'avère plus avantageux, car la **différence de 2 % profite au portefeuille de l'investisseur**. Dans l'exemple ci-dessus, l'actif accumulé après 35 ans aurait été supérieur de 58 % (3,1 millions \$ contre 1,9 million \$).

Même si l'on cotise à la dernière minute, il est important de s'informer des honoraires de gestion, à défaut de quoi on risque d'être pénalisé.

Cotiser en 2006, demander la déduction plus tard

Beaucoup d'investisseurs l'ignorent, mais il est possible de cotiser, dès le début de l'année, à un REER pour l'année d'imposition en cours. **Pour 2006, le maximum permis est de 18 000 \$**. Il sera de 19 000 \$ en 2007, de 20 000 \$ en 2008, de 21 000 \$ en 2009, et de 22 000 \$ en 2010. Par la suite, ce plafond sera indexé annuellement.

Si vous prévoyez déclarer un revenu faible en 2006, vous pourriez avoir avantage à cotiser le maximum permis au REER, et ce, malgré votre taux d'imposition peu élevé (congé de maternité, congé sabbatique, retour aux études, etc.). La raison est fort simple : même si vous contribuez à votre REER en 2006, vous n'êtes pas

Omettre de cotiser à un REER, c'est risquer de compromettre sa retraite

tenu pour autant d'utiliser la déduction pour l'année d'imposition correspondante. Vous pourriez, par exemple, **faire fructifier vos investissements à l'abri de l'impôt immédiatement**, puis utiliser la déduction quelques années plus tard, lorsque votre taux marginal d'imposition sera vraisemblablement supérieur. Votre retour d'impôt n'en sera alors que plus important.

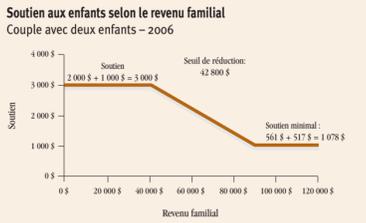
Cette astuce est surtout recommandée pour une personne qui commence à investir dans un REER, mais dont les revenus limités sont susceptibles d'augmenter de façon significative dans un proche avenir. C'est notamment le cas des étudiants ou des personnes qui bénéficient d'un congé parental.

La prudence est de mise

Avant de reporter une déduction REER à une année ultérieure, il est recommandé d'effectuer une simulation fiscale afin de bien évaluer toutes les répercussions de cette décision. En effet, il ne faut pas se fier uniquement à son taux d'imposition marginal pour connaître l'économie d'impôt inhérente à une cotisation à un REER. Il faut également tenir compte des nombreux crédits d'impôts et autres allègements fiscaux qui sont partie intégrante du régime fiscal et qui, à compter d'un certain seuil de revenus, sont restreints, voire carrément éliminés.

Le nouveau paiement de soutien aux enfants, mis en place l'an dernier par le gouvernement du Québec, est un bon exemple.

Ce paiement annuel est de 2 000 \$ pour un 1^{er} enfant, de 1 000 \$ pour les 2^e et 3^e enfants et de 1 500 \$ pour les autres. Il est réduit pour les familles ayant un revenu supérieur à 42 800 \$. En pratique, il est diminué de 4 % pour les revenus supérieurs à 42 800 \$, avec cependant l'assurance de pouvoir toucher un minimum de 561 \$ pour le 1^{er} enfant et de 517 \$ pour les suivants.



Le graphique ci-dessus illustre la situation d'un couple avec deux enfants. On constate que, pour un ménage dont le revenu familial se situe entre 42 800 \$ et 90 850 \$, une cotisation à un REER permet une économie d'impôt additionnelle de 4 %, grâce à un paiement de soutien aux enfants plus élevé. Et nous n'avons pas tenu compte de la prestation fiscale pour enfants du gouvernement fédéral, des crédits de TPS et de TVQ, des crédits pour frais médicaux, du crédit pour personne vivant seule, du taux de crédit pour frais de garde d'enfants, du remboursement d'impôts fonciers, etc.

Les droits de cotisation sont-ils pleinement utilisés ?

Les personnes qui, depuis 1991, n'ont pas versé les cotisations maximales autorisées, doivent savoir qu'elles peuvent ajouter, à leur REER, une somme correspondant à leurs droits de cotisation inutilisés. Cette somme est inscrite sur l'avis de cotisation annuel transmis par l'Agence du revenu du Canada.

Cotiser au REER de son conjoint

Si le revenu d'une personne est supérieur à celui de son conjoint à la retraite, elle aurait avantage à considérer la possibilité de cotiser au REER de ce dernier.

En pratique, elle verserait des cotisations dans le REER de son conjoint jusqu'à concurrence du montant maximal auquel elle a droit, sans réduire pour autant ses propres droits de cotisation. Elle bénéficierait ainsi d'une déduction identique à celle qu'elle aurait obtenue si elle avait cotisé à son propre REER.

Toutefois, lorsque le temps sera venu d'encaisser le REER, seul le détenteur du régime (le conjoint, le cas échéant) sera imposé sur le montant du retrait. En supposant que ses revenus annuels soient inférieurs, l'impôt à payer sera alors moindre que si le retrait avait été fait de son REER. De plus, si le conjoint est plus

jeune que la personne qui contribue, l'argent pourra demeurer dans le REER plus longtemps, la limite étant fixée à la fin de l'année où le détenteur atteint l'âge de 69 ans. Pourquoi ne pas en profiter ?

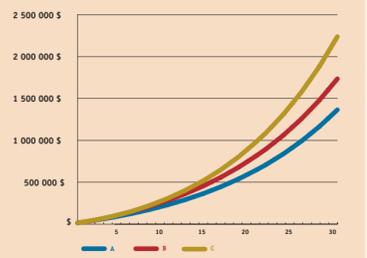
Un « coussin », c'est bien

En terminant, il faut noter qu'il est aussi permis de cotiser jusqu'à 2 000 \$ en sus des cotisations mentionnées précédemment, et ce, sans pénalité.

Bien qu'il ne soit pas déductible dans l'année, ce « coussin » produit des revenus à l'abri de l'impôt, tant et aussi longtemps que la somme investie demeure dans le REER. Quant à la cotisation, elle devra être déduite du revenu au cours d'une année à venir, au plus tard la dernière pour laquelle des droits de cotisation sont possibles.

Cotiser au maximum fait toute la différence !

L'exemple qui suit présente un investisseur qui commence à cotiser à un REER cette année. Le tableau indique la différence entre les trois situations correspondant à chacune des courbes illustrées :



Courbe A

Le plafond REER ayant été longtemps fixé à 13 500 \$, nous avons simulé une cotisation annuelle de 13 500 \$ faite durant les 30 prochaines années (total des cotisations versées : 405 000 \$). Le capital accumulé est alors de 1 364 486 \$.

Courbe B

Le plafond REER ayant été augmenté progressivement au fil des ans pour atteindre 18 000 \$, nous avons simulé une cotisation annuelle qui débute à 13 500 \$ et qui augmente jusqu'à 18 000 \$ dès la cinquième année de cotisation. Par la suite, ce montant est investi pour les années restantes à cotiser (total des cotisations versées : 528 000 \$). Le capital accumulé s'élève à 1 734 217 \$.

Courbe C

La cotisation annuelle débute à 13 500 \$ et augmente annuellement selon les plafonds permis et prévus (actuellement jusqu'à 22 000 \$ et indexés par la suite). La cotisation est donc indexée pour les années subséquentes restantes à cotiser (total des cotisations versées : 773 000 \$). Le capital accumulé atteint alors 2 237 180 \$.

Que conclure ?

Il est intéressant de constater que l'augmentation significative des plafonds REER depuis quelques années permet de constituer un portefeuille REER qui remplacera de plus en plus une importante portion du revenu de vie active au travail.

Il est important de ne pas perdre de vue que le capital de plus de 2 000 000 \$ atteint dans une trentaine d'années (voir la courbe C) équivaut à environ 1 000 000 \$ en dollars d'aujourd'hui, en supposant une inflation annuelle d'environ 2,5 % au cours des 30 prochaines années.

Modifications apportées au Régime enregistré d'épargne-études

Le gouvernement fédéral a apporté récemment des modifications au REEE afin d'aider davantage les familles dont les revenus sont modestes.

Voici, très sommairement décrits, les principaux changements :

• Bonification de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

La SCEE a été bonifiée afin d'aider les familles à faibles ou à moyens revenus. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le taux de 20 % pour la première tranche de 500 \$ des cotisations versées a été augmenté :

- a) à 40 % si le revenu familial net admissible pour l'année ne dépasse pas 35 595\$;
- b) à 30 % si le revenu familial net admissible pour l'année dépasse 35 595 \$ mais ne dépasse pas 71 190 \$.

Peu importe le revenu net familial admissible, toute cotisation supérieure aux premiers 500 \$ continue d'être bonifiée de 20 % sur les premiers 2 000 \$ cotisés annuellement.

Ces modifications ne s'appliquent pas sur les droits de cotisation inutilisés. Il est donc important, pour les familles admissibles, de cotiser au moins 500 \$ par enfant par année.

• Création du Bon d'études canadien

De plus, le gouvernement fédéral a institué le Bon d'études canadien pour aider les familles dont les revenus sont modestes.

Ainsi, celles qui ont eu un revenu annuel inférieur à 35 000 \$ en 2003 et qui sont admissibles au supplément de la prestation nationale pour enfants, recevront un montant initial de 500 \$ pour tout enfant né à compter du 1^{er} janvier 2004. Chaque enfant admissible bénéficiera de cette bonification qui sera versée directement dans son régime.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les modifications apportées au REEE.



Offre globale de produits et services

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* a élargi⁽⁹⁾ de façon importante la gamme de produits et services qu'elle offre aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et de l'Association des Optométristes du Québec. Vous trouverez ci-dessous cette offre globale de produits et services.

Les Fonds FMOQ⁽⁸⁾ :

- Monétaire
- Omnibus
- Placement
- Obligations canadiennes
- Actions canadiennes
- Actions internationales

Six Fonds FMOQ bâtis spécifiquement pour la clientèle de la Société

Les certificats de placement garanti⁽⁹⁾ :
Des certificats de placement garanti ou des dépôts à terme émis par diverses institutions financières et garantis par les différents régimes d'assurance-dépôts applicables

Le REER autogéré et le service de courtage à escompte⁽⁹⁾ :
Des régimes enregistrés⁽⁹⁾ autogérés permettant d'investir dans l'ensemble des instruments financiers disponibles sur les marchés jumelés à des services de courtage à escompte

Le REER autogéré, le compte au comptant et le service de courtage de plein exercice⁽⁹⁾ :
Des régimes enregistrés⁽⁹⁾ autogérés et des comptes au comptant⁽⁹⁾ permettant d'investir dans l'ensemble des instruments financiers disponibles sur les marchés jumelés à des services de courtage de plein exercice (i.e. : avec conseils)

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽⁸⁾ Directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽⁹⁾ Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁹⁾ Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁹⁾ Épargne Placements Québec[®] est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁹⁾ Le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁹⁾ Offert par BzB Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁹⁾ « régime enregistré » signifie : régime enregistré d'épargne-retraite (REER), compte de retraite immobilisé (CRI), fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), fonds de revenu viager (FRV)

⁽⁹⁾ Offert par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁹⁾ « compte au comptant » signifie : un compte non enregistré